## Etat récapitulatif - Registre du logeur

## taxe de séjour à taux proportionnel

(pour les gîtes et meublés non classés)

Nom du propriétaire :
Période du/ au/
Nom de l'hébergement :
Adresse de l'hébergement :

Le mode de calcul est fonction :

- du prix du séjour (ex : à la semaine)
- du nombre de personnes dans l'hébergement (NB : personnes effectivement présentes, et non pas capacité maximale de l'hébergement).
- du taux (CC Mont des Avaloirs : 5 %)

Le tarif est plafonné à 1,20 €.

Le prix du séjour (ex : à la semaine) peut varier en fonction de la période de l'année (haute ou basse saison) et en fonction de son remplissage.

а	b	С	d	e		]	f					
Montant du séjour HT (en euros)	nombre de nuits	Nombre de personnes TOTAL	dont assujetties	prix de la nuit : a / b / c	soit	calcul de la taxe : e x 5 %	soit	Montant applicable (plafond 1,20 €)	calcul du montant à collecter : b x d x f	soit	date arrivée	Motif exonération
Exemple de calcul												
476,00€	7	4	2	476 € / 7 nuits / 4 personnes	17€	17€x5%	0,85€	0,85	2 personnes x 7 nuits x 0,85 €	11,90€	17/04/2026	Mineur
476,00€	7	2	2	476 € / 7 nuits / 2 personnes	34€	34 € x 5 %	1,70€	1,20	2 personnes x 7 nuits x 1,20 €	16,80€	07/05/2026	